

Ce qui change en 2025

écrit par Marine de la Clergerie | 19/12/2024

Banque

- Les virements instantanés sont, depuis le 9 janvier, obligatoirement gratuits dans l'espace européen SEPA (pays de l'Union européenne plus l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein et la Suisse) - Source: Règlement (UE) [2024/886](#)

Fiscalité

- **Taxes sur les véhicules** : Les taxes sur l'affectation des véhicules à des fins économiques (anciennement TVS) évolueront avec de nouveaux taux.
- **Versement mobilité** : De nouveaux taux seront appliqués à partir du 1er janvier 2025.
- **Nouveaux seuils de franchise de TVA: 85 000 €** pour les activités de vente et **37 500 €** pour les activités de services.
- **Facturation électronique** : Toutes les entreprises devront se préparer à la facturation électronique, avec une mise en place progressive de l'e-invoicing et de l'e-reporting.
- **Augmentation des cotisations** : Les cotisations sociales augmenteront pour certaines professions libérales afin de financer une retraite complémentaire obligatoire.

Justice

- **Tribunaux de commerce** : Les tribunaux des activités économiques remplaceront les tribunaux de commerce, élargissant leurs compétences aux procédures amiables et collectives.
- **Formalités** : À partir du 1er janvier 2025, le guichet unique des formalités sera le seul point d'entrée pour les entreprises pour réaliser leurs formalités.

SANTÉ

- Augmentation du prix des consultations depuis le 22.12.2024:
 - Médecin généraliste: 30€
 - Gynécologue: 37€
 - Psychiatre: 55€

References

- [Service public](#)

Contact

Me de la Clergerie, avocat au Barreau de Toulouse, spécialiste en droit du numérique et des communications, avec la qualification spécifique droit des données à caractère personne, accompagne ses clients sur toutes les problématiques rencontrées par ses clients. N'hésitez pas à contacter Me de la Clergerie: [Consultation](#), [LinkedIn](#), [Demande de devis](#).